Yverdon-les-Bains

Communiqué de presse

Yverdon-les-Bains, le 29 novembre 2019

Tarifs du gaz naturel pour l'année 2020

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains a approuvé un ajustement des tarifs du gaz naturel pour 2020, en hausse moyenne de 6% TTC par rapport au prix 2019. Malgré cet ajustement, les tarifs pratiqués à Yverdon-les-Bains en 2020 resteront parmi les plus attractifs. La taxe CO_2 sera adaptée comme chaque année et passera de 1,738 ct./kWh à 1,741 ct./kWh en 2020.

Depuis 2017, les consommateurs de gaz naturel approvisionnés par Yverdon-les-Bains Énergies bénéficient d'une offre innovante neutre en CO_2 et particulièrement attractive.

Dans un contexte de prise de conscience collective concernant la gestion des ressources, la valeur de l'énergie a fait l'objet d'une analyse attentive montrant que les prix pratiqués à Yverdon-les-Bains sont globalement inférieurs aux prix constatés ailleurs dans le canton.

En cohérence avec les résultats de cette analyse et pour atteindre les objectifs budgétaires visés en 2020 tout en maintenant l'attractivité de la place économique locale, la Municipalité a approuvé une adaptation des tarifs du gaz naturel 2020, en hausse de 6% TTC par rapport à ceux de 2019.

Concrètement, pour une maison familiale de quatre personnes consommant 20'000 kilowattheures par an, la facture TTC mensuelle progressera en moyenne d'environ 9 francs.

Enfin, pour montrer son soutien à la solution de mobilité alternative que représente le gaz naturel carburant - qui émet 25% de moins de CO_2 et pratiquement aucune particule fine par rapport aux autres carburants -, la Municipalité a décidé de maintenir en 2020 le prix actuel de 0,99 franc par litre TTC, soit près de 60 centimes de moins par litre que les autres carburants. À noter que le gaz naturel carburant distribué à la pompe en 2020 contiendra une part de 20% de biogaz, soit le double du taux actuel de 10%.

En 2020, la taxe sur le CO_2, fixée dans l'ordonnance sur le CO_2 en francs par tonne de CO_2, est fixée à CHF 96.-. Selon le procédé convenu avec la Direction générale des douanes (DGD) et l'OFEV début 2015, le taux de la taxe sur le CO_2 par kWh est recalculé chaque année. La taxe pour 2020 a été recalculée sur la base des propriétés du gaz naturel importé pendant l'année gazière 2018/19. Le taux officiel en cts./kWh de gaz naturel pour l'année 2020 a ainsi été fixé à 1,741 cts./kWh, avec l'approbation de la DGD.

Plus d'informations sur www.yverdon-energies.ch

Personnes de contact :

Pierre Dessemontet, Municipal Énergies, 024 423 65 70
Pierre-Alain Kreutschy, Responsable section commerciale et développement, 024 423 65 39